



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

À partir du 26 octobre 2023, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Organisation mondiale du tourisme», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le sigle (abréviation)
en français: ONU Tourisme
en anglais: UN Tourism
- b. l'emblème



17 octobre 2023

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

